

FICHE PRATIQUE N°13 FAIRE PART AU MEDECIN DU TRAVAIL DE PROBLEMES DE SANTE *

*Impactant l'activité professionnelle

Porter à la connaissance du médecin du travail tous les problèmes de santé pour mieux évaluer les difficultés vis-à-vis du poste et de l'environnement de travail.

COMMENT FAIRE PART D'UN PROBLEME DE SANTE ?

Pour le salarié :



Ne pas se censurer, parler de son état de santé général



Communiquer/transmettre à chaque rendez-vous avec le médecin du travail les examens et analyses



Demander au médecin traitant de communiquer avec le médecin du travail

Pour l'employeur :



Sensibiliser le médecin du travail à vos spécificités et engagements. L'inciter à rassurer le salarié pour qu'il parle de toutes ses problématiques de santé



Sensibiliser vos salariés au handicap, à la santé au travail. Celle-ci ne doit pas être tabou. Pour améliorer vos services envers les résidents, les usagers, les patients, il est normal de s'occuper de la bonne santé de ses salariés



Plus vous aurez une relation étroite avec votre service de santé au travail et plus il sera perçu par vos salariés comme le véritable partenaire santé de votre entreprise. En travaillant avec le médecin du travail, vous pourrez faire bénéficier à l'ensemble de vos salariés de toutes ses ressources et soutien

AVEC QUI LES ANTICIPER ?



Le salarié



Service RH



Réfèrent handicap



LE CSE



Médecin du travail



Le médecin traitant



L'assistante sociale



Collègues



APTMS

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58